



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ
fixant la liste des candidatures définitivement enregistrées
pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
de la commune de LE PERTRE
Scrutins des 21 et 28 janvier 2024**

LE SOUS-PRÉFET DE FOGÈRES-VITRÉ

VU le code électoral ;

VU les instructions ministérielles NOR/INTA1625463J du 19 septembre 2016 du Ministre de l'Intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de LE PERTRE et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidature ;

VU les candidatures déposées à la sous-préfecture de Fougères-Vitré jusqu'au jeudi 4 janvier 2024 à 18 heures ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Fougères-Vitré,

ARRÊTE

Article 1er : Pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de LE PERTRE du 21 janvier 2024 et pour le second tour du 28 janvier 2024, pour les candidats éventuellement non élus dès le premier tour, la liste des candidatures régulièrement enregistrées à la sous-préfecture de Fougères-Vitré est arrêtée ainsi qu'il suit :

Liste	« Ensemble pour Le Pertre »	Candidat au conseil communautaire
1	M. THÉBERT Aurélien	X
2	Mme THIKEN Christine	X
3	M. HUBERT Philippe	
4	Mme DORGÈRE Magali	
5	M. RONCERAY Dominique	
6	Mme CROISSANT Élodie	
7	M. POTTIER Stéphane	
8	Mme POIRIER Anne-Marie	
9	M. THÉBERT Mickaël	

10	Mme SERRAND Caroline	
11	M. MÉREL Pierrick	
12	Mme BELLAYER Nadine	
13	M. MONNIER Xavier	
14	Mme PEUVREL Agathe	
15	M. GEANNIN Thierry	
16	Mme HERVOUIN Véronique	

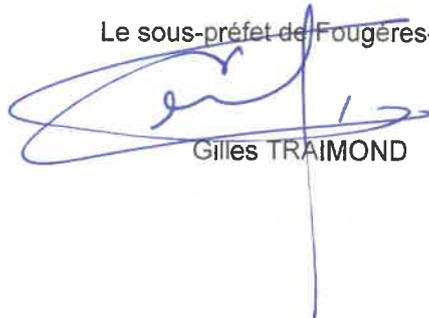
Liste	« Bien vivre au Pertre, aujourd'hui & demain »	Candidat au conseil communautaire
1	M. LORHO Pascal	X
2	Mme LEOTHIER Véronique	X
3	M. BÉDOUIN Gaël	
4	Mme DINÉ Pierrette	
5	M. VEILLE Olivier	
6	Mme RAFFIN Virginie Martine Emmanuelle	
7	M. GROUSSARD Eric	
8	Mme MILLET Ep. FAUCHEUX Karine Denise Marie-Madeleine	
9	M. GAUDIN Michel	
10	Mme MARÉCHAL Océane Marie Christine	
11	M. VARNIÈRE Tanguy	
12	Mme GENDRY Maeva	
13	M. PAILLARD Jean-Philippe Marcel Sixte	
14	Mme GOHIER Nathalie	
15	M. HOUDELIN Samuel	
16	Mme FERRAND Charlotte	
17	M. COUDRAY David Jean Remi	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché immédiatement en mairie. Un exemplaire sera, par ailleurs, déposé sur la table de chaque bureau de vote le jour du scrutin. Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins de la liste des candidats susnommés.

Article 3 : Le sous-préfet de Fougères-Vitré et la maire suppléante de LE PERTRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fougères, le 5 janvier 2024

Le sous-préfet de Fougères-Vitré,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Gilles TRAIMOND

